

TITRE II.

Dotations.

Article unique. Liste civile (mémoire).	CHAP. 1 ^{er} .	fr. 2,751,322 75
Article unique. Sénat,	CHAP. II.	22,000 00
Article unique. Chambre des représentants,	CHAP. III.	409,850 00
CHAP. IV. — <i>Cour des comptes.</i>		
Art. 1 ^{er} . Membres de la cour,	43,586 20	} 125,286 90
— 2. Personnel des bureaux,	65,000 00	
— 3. Matériel et dépenses diverses,	16,900 00	
Total du titre II,		3,508,458 95
Total du titre 1 ^{er} ,		13,523,900 06
Total général,		16,832,359 01

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1838.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le Ministre des Finances,
E. D'HUART.

638. — 30 DÉCEMBRE 1837. — *Loi qui accorde un crédit provisoire de trois millions de francs, au département de la Guerre* (1).
(Bull. offic., n. cxiv.)

Léopold, etc.,

Nous avons, de commun accord avec les chambres décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Article premier. Il est ouvert au Ministre de la Guerre un crédit provisoire de trois millions de francs, pour faire face aux dépenses du mois de janvier 1838.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1838.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le Ministre de la Guerre,
WILLMAR.

639. — 19 DÉCEMBRE 1837. — *État indiquant le prix moyen du Froment et du Seigle pendant la deuxième semaine du mois de décembre 1837.* (Bull. offic., n. cxiv.)

Le Ministre de l'Intérieur et des Affaires étran-

gères, vu les mercuriales formées par les gouverneurs des provinces pour la deuxième semaine du mois de décembre 1837 (du lundi 11 au samedi 16) ;

Vu l'article 4 de la loi du 31 juillet et l'arrêté royal du 7 août 1834.

Arrête :

L'état ci-joint, indiquant le prix moyen du froment et du seigle pendant la semaine indiquée ci-dessus, sera inséré au Moniteur et au Bulletin des Lois.

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quantit. vendues.	Prix moyen. Fr. c.	Quantit. vendues.	Prix moyen Fr. c.
Arlon,	300	18 79	47	13 25
Anvers,	68	16 70	205	9 90
Bruges,	885	14 38	270	9 35
Bruxelles,	3,720	16 47	365	10 23
Gand,	1,885	15 20	660	9 40
Hasselt,	385	16 80	1,340	10 60
Liège,	"	15 40	"	12 10
Louvain,	3,900	16 32	750	10 45
Namur,	487	15 66	262	10 77
Mons,	1,100	15 99	509	9 70
Totaux. . .	12,750		4,309	
Prix moyen.		16 17		10 5

Nota. Il résulte du prix moyen tiré ci-dessus

(1) Présentation à la chambre des représentants, par le ministre de la guerre, le 22 décembre 1837. — *Mon.* du 23.

Rapport par Desmaizières le 23.—Discussion le même jour, et adoption à l'unanimité des 61

membres qui ont pris part au vote.—*Mon.* du 24.
Rapport au Sénat par M. Dumon Dumortier, le 27 décembre. — *Mon.* du 29.—Adoption sans discussion le 28 à l'unanimité des 31 membres présents. —*Mon.* du 29.